

FORMULATION IN-TECH

Après plusieurs années de recherche, la R&D DE SANGOSSE a mis au point une nouvelle génération d'adjuvants, la **FORMULATION IN-TECH**: 2 substances adjuvantes largement utilisées en mélange (esters méthyliques + Sulfate d'ammonium) ont été associées pour la 1ère fois dans un même adjuvant au sein d'une émulsion complexe. Les différents émulsifiants soigneusement sélectionnés permettent d'exprimer tout le potentiel des substances adjuvantes.

Désormais avec la **FORMULATION IN-TECH**, atteignez SIMPLEMENT la pleine PERFORMANCE de vos **herbicides**, **fongicides**, **ou régulateurs de croissance**.

Les adjuvants EXSENTIA®, VOLCANE® DUO, AMPLI® et FUSIO® MAX bénéficient de la FORMULATION IN-TECH.

LES 5 FONCTIONNALITÉS OFFICIELLES



hotographie © De Sangosse

Amélioration de la vitesse et de la quantité

de pénétration : Gain d'efficacité



Ralentissement de l'évaporation des gouttelettes par faible hygrométrie :

Pénétration prolongée



RÉDUCTION DU LESSIVAGE

Maintien prolongé des substances actives sur les feuilles :

Meilleure rémanence



LIMITATION DE LA DÉRIVE

Grossissement des petites gouttelettes sensibles à la dérive :

Protection de la ressource air

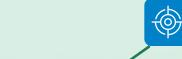


Neutralisation des cations métalliques et limitation de la formation de mousse :

Qualité optimale de bouillie

simplement | PÉNÉTRANTE

- Humectation
- · Par tous les temps



simplement PERFORMANTE

simplement PRÉCISE

- Anti-dérive
- Correcteur de dureté et anti-mousse
- Sans classement

simplement 5 POLYVALENTE

- Pour herbicides, fongicides et régulateurs de croissance
- Toutes cultures



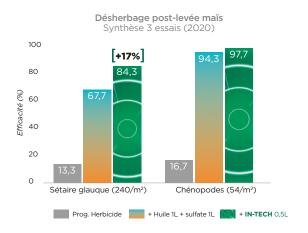
simplement

- Prête à l'emploi
- Une dose pivot : 0,5L/ha
- Gain logistique

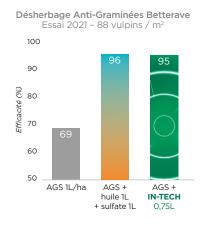
La FORMULATION IN-TECH, l'adjuvant POLYVALENT des Grandes Cultures, pour atteindre SIMPLEMENT la pleine PERFORMANCE des produits systémiques et pénétrants

Pour un désherbage simplement PERFORMANT

La plupart des herbicides foliaires sont faiblement adjuvantés. Les adjuvants pénétrants et humectants de la **FORMULATION IN-TECH** permettent une pleine pénétration de ces herbicides dans des conditions climatiques difficiles (chaleur et faible hygrométrie), pour une efficacité maximale contre les graminées (ray-grass, vulpins, sétaires,...), les dicotylédones (chénopodes, renouées,...) et vivaces (liserons, chardons).







Herbicides céréales sortie hiver (meso-iodo, den, pyrox...) contre vulpins et ray-grass

Faible pression graminées : cas de mono-adjuvantation (huile, mouillant) FORMULATION IN-TECH à 0,5 L/ha Forte pression graminées : cas de double adjuvantation (huile + sulfate) FORMULATION IN-TECH à 0,75 L/ha Herbicides foliaires maïs, betteraves, ... contre graminées, dicots, vivaces FORMULATION IN-TECH à 0,5 L/ha

Herbicides anti-graminées spécifiques (fop, dim) en colza, betteraves, ... FORMULATION IN-TECH à 0,75L/ha

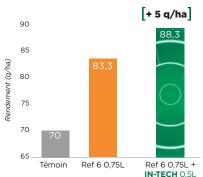
Pour une protection fongicide simplement PERFORMANTE

La majorité des fongicides appliqués en grandes cultures (triazoles, SDHI) ont un mode d'action systémique : ils doivent pénétrer dans les plantes pour les protéger efficacement contre les maladies.

Pour améliorer l'efficacité de vos programmes fongicides en céréales, betteraves, colza, maïs, tournesol, protéagineux, pomme de terre (en phase végétation active), appliquez vos fongicides avec :

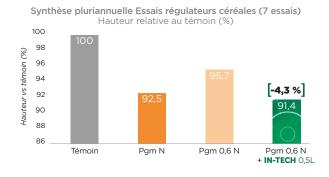
FORMULATION IN-TECH à 0,5 L/ha

Synthèse essais fongicides céréales 2021 Application T2 au stade DFE contre septoriose



Pour une régulation des céréales simplement PERFORMANTE

En céréales, l'efficacité des régulateurs est liée à la quantité de matière active qui pénètre dans la plante. De nombreux régulateurs sous forme WG, SL ou DC ont un faible pouvoir de pénétration. L'adjuvantation avec FORMULATION IN-TECH améliore l'efficacité des traitements en toute sélectivité.



Avec les régulateurs de croissance en céréales, y compris à dose modulée, appliquez :

FORMULATION IN-TECH à 0,5 L/ha

Homologué pour bouillies	HERBICIDES - FONGICIDES - REGULATEURS DE CROISSANCE		
Composition	Emulsion complexe à base de : Esters méthyliques d'Ac. Gras 467g/L + Sulfate d'ammonium 152,2 g/L		
Formulation	Émulsion de type huileux (EO)		
Classement	Sans Classement		
Délai Avant Récolte	Selon le produit associé mais avant apparition des parties consommables		
Délai Ré-entrée	Selon le produit associé		
Zones Non Traitées aqua	Bouillies herbicides : 5 m Bouillies fongicides et régulateurs : - sur cultures basses : 5 m - sur cultures hautes : 20 m (ou plus selon le produit associé)		
Distance Sécurité Riverains	Bouillies herbicides : 3 m Bouillies fongicides et régulateurs : - sur cibles basses : 3 m - sur cibles hautes : 10 m (sauf si le produit associé requiert des distances supérieures)		
Ordre d'introduction en cuve	En premier. Bien agiter le bidon avant utilisation		
Autres recommandations, doses maximales autorisées	Se rapporter à l'étiquette		

Formulation IN-TECH : préconisations	Dose (L/ha)
Cas général : avec herbicides, fongicides et régulateurs de croissance	0,5 L/ha
Exceptions avec les herbicides suivants : - avec les herbicides anti-graminées spécifiques (fop et dim) - dans les situations de fortes pressions graminées où la double adjuvantation (huile + sulfate) est nécessaire	0,75 L/ha

Nombre d'applications : de 2 à 5 selon l'usage (se rapporter à l'étiquette)

Appliquer les adjuvants Formulation IN-TECH avant apparition des parties consommables soit avant les stades suivants :

CULTURES	Stade BBCH maxi	STADE PHÉNOLOGIQUE
Céréales à paille, maïs grain et maïs ensilage	BBCH 51	Début épiaison
Oléagineux et protéagineux	BBCH 65	Pleine floraison
Pomme de terre	BBCH 19	Développement des feuilles avant apparition des inflorescences
Légume racines et betteraves	BBCH 19	9 feuilles étalées
Légumes feuilles	BBCH 16	6 feuilles étalées
Arboriculture, vigne, légumes fruits	BBCH 65	Pleine floraison

EXSENTIA*, AMPLI*, VOLCANE* DUO, FUSIO* MAX - AMM n° 2210355 - 467 g/l d'esters méthyliques d'acide gras, C16-C18 et C18 insaturés et 152,2 g/l de sulfate d'ammonium- *Marques déposées et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages adjuvant pour bouillies fongicide et régulateur de croissance sur cultures hautes, vignes en applications tardives et arboriculture. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages adjuvant pour bouillies herbicides, pour les usages adjuvants fongicide et régulateur de croissance sur cultures basses et vignes application précoces. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - ≅ : 05 53 69 36 30 - ᠍ : 05 53 66 30 65

Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Crédit photos ©De Sangosse S.A.S. ©istock

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement